



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil Communautaire :	Nombre de membres qui se trouvent en fonction :	Nombre de délégués : - présents : - représentés : TOTAL
48	48	34 6 40

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe	
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Marc DECKERT	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-11-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES A MOLSHEIM : CESSION FONCIERE

N° 26-11

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération N° 056/4/2025 du 24 juin 2025 du Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM tendant à la cession foncière de biens immobiliers classés en zone UX au Plan Local d’Urbanisme ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe transférant notamment de plein droit la compétence en matière de développement économique aux Communautés de Communes, avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2541-12, ainsi que ses articles L.5214-16 et L.5216-5 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDERANT dans ce contexte, que la Communauté de Communes est amenée à donner son accord à cette transaction foncière ;

CONSIDERANT que la conclusion d'une convention tripartite entre l'acquéreur, la Ville de MOLSHEIM et la Communauté de Communes est ainsi préconisée ;

VU en outre, l'avis du service des Domaines à ce titre, sous référence 2025-67300-03831 en date du 11 février 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en ses séances des 11 septembre 2025 et 22 janvier 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
donne son accord**

à la vente par la Ville de MOLSHEIM à l'entreprise MERCK ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, du terrain classé au Plan Local d’Urbanisme de la Ville de MOLSHEIM en zone UX et cadastré comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N° de parcelle</u>	<u>Contenance</u>
37	161	753 m ²

au prix de 40.000 € nets vendeur,

précise

que le montant de cette cession revient à 100 % à la Ville de MOLSHEIM, en raison de l'absence d'investissements de la part de la Communauté de Communes au titre des travaux de viabilisations du bien considéré,

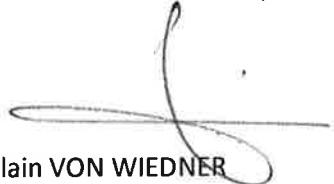
autorise

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-11-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou acte concourant à la présente cession foncière, notamment la convention tripartite entre l'acquéreur, la Ville de MOLSHEIM et la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026